

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieumairie1@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
BONZOM	Laurent	X		
BORDES	Didier	X		
COUZINET	Guillaume	X		
DELORT	Yves	X		
DENIS	Alice	X		
ESTAQUE	Julien	X		
FERT	Jocelyne	X		
JONIS	Valérie	X		
MARTINEZ	Eric	X		
MARTY	Christelle	X		
VERGE	Francis	X		

Délibérations

Demandes complémentaires de subvention

Les anciens combattants ou plus exactement la FNACA, ont aussi déposé une demande tardive. Il reste 100€ sur l'enveloppe initialement prévue.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent et décident de verser 50€:

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

Classement des voies communales : intégration du chemin de Trèspouech

Madame le Maire rappelle la procédure en cours pour le rachat par la municipalité de la voie privée intitulée chemin de Trèspouech. Il est maintenant possible d'intégrer cette voie dans le tableau des voies communales.

Elle propose de lui attribuer le numéro 34 (VC n°34).

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Déclassement du chemin rural passant chez la famille PAC

Pour concrétiser l'échange de l'emprise du chemin rural tel qu'exposé lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2023, une délibération a été prise actant cet échange. Elle a été affichée pendant un mois, à la mairie et sur place, depuis le 18 avril 2023. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déclasser la portion de chemin rural échangée, au bénéfice de la nouvelle partie délimitée, qui sera classée chemin rural.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Compte financier unique

Avec le passage à la M57, il est désormais possible que le maire et le comptable élaborent ensemble le compte financier unique (CFU), qui présentera une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire. Le calendrier reste inchangé.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de postuler pour expérimenter ce nouveau dispositif.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Remboursement de l'emprunt du presbytère

Pour financer une partie des travaux du presbytère, un emprunt de 30 000€ avait été contracté avec la caisse des dépôts et consignations (CDC) en 2018, pour 15 ans. Compte tenu de l'inflation, cet emprunt qui était à taux zéro, est passé à taux variable et génère 250€ d'intérêts pour 2023. Le montant de ces intérêts a donc été prévu dans le budget. Il reste 20 000€ à rembourser. Les frais de remboursement anticipé sont à zéro. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les 20 000€ restant dès maintenant.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Décision modificative DM 2023-01

Pour rembourser l'emprunt de la CDC, il convient de faire la décision modificative suivante :

Fonctionnement dépenses			Investissement recettes		
615231	Voirie	-18 000€	021	Virement de la section de fonctionnement	+18 000€
023	Virement à la section d'investissement	+18 000€	Investissement dépenses		
Total		0€	1641	Emprunts en euros	+18 000€

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Passage d'AGEDI sur Web (PROXIMA)

Madame le Maire accompagnée de la secrétaire de mairie est allée à la présentation de la nouvelle version d'AGEDI, appelée PROXIMA. Il s'agit d'une évolution fondamentale du produit, qui n'est plus géré sur le micro-ordinateur de la mairie, mais sur un serveur à distance. Cette migration sera gratuite. Pour ce faire, il convient d'adresser à AGEDI la délibération actant l'installation du système. Celui-ci est en place à la mairie depuis 2004. Madame le Maire propose d'en reprendre une autre, précisant notre souhait de la voir évoluer sur sa version Web. Elle suggère également d'en profiter pour changer l'ordinateur de la Mairie qui devient obsolète.

Elle demande l'avis du Conseil Municipal, qui, après en avoir débattu, se prononce :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

RGPD AGEDI

Adhésion au service « RGPD » du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion au service RGPD du Syndicat Mixte AGEDI prise le 10 septembre 2018 par délibération n° 2018-23. Le délégué à la protection des données était nominatif. Or ce délégué peut varier. C'est pourquoi il est proposé de prendre une nouvelle délibération non nominative.

Madame le Maire donne lecture de la convention. Elle propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Achat d'un camion pour l'employé municipal

Eric Manaud a pris ses fonctions il y a maintenant 3 semaines. L'utilisation du tracteur pour aller travailler sur les hameaux s'avère être une perte de temps importante. C'est pourquoi il est proposé d'acheter un véhicule utilitaire d'occasion de type TRAFIC. L'achat s'élève à 14 000€, hors attelage et remorque. La somme avait été prévue au budget primitif, ainsi que l'assurance correspondante.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet achat.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, se prononcent :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Espace public adapté au climat de demain

Le dossier de la commune a été retenu pour l'étude d'un espace public adapté au climat de demain. Les travaux débuteront en septembre. Plusieurs conseillers seront sollicités, à différents titres : boulistes, comité des fêtes ou simples usagers. Un relevé topographique devra être fait auparavant.

Obligation légale de débroussaillage

90% des feux de forêt ont pour origine l'activité humaine. L'obligation légale de débroussaillage (OLD) est à mettre en œuvre pour la commune. C'est une des parties du Plan Communal de Sauvegarde. Le débroussaillage doit être fait à 200 mètres de toutes les zones boisées et à 50 mètres de toutes les habitations. Pour Montesquieu, c'est la quasi-totalité de la surface qui est concernée. Seule une partie de la plaine du Sentenac n'y est pas soumise.

Comité de suivi du cahier de gestion du site classé

La réunion du comité de suivi du site classé est prévue le 31 mai. Il y sera décidé de la stratégie à mettre en place pour l'actualisation du cahier de gestion en 2024. Les discussions préalables font état de l'opportunité de faire appel à un bureau d'études en plus des réunions avec les habitants.

Il pourrait être intéressant de traiter de l'évolution de l'agriculture, des OLD et de l'enfouissement des réseaux aériens.

La séance est levée à 23h